



PROCES-VERBAL DU CA DU 20 OCTOBRE 2015

LIEU : Agence Belfius - Chaussée de Louvain à Bouge

PRESENTS ET EXCUSES : Voir feuille annexée

PROCURATIONS : Voir feuille annexée

Pour l'EWETA : Sognia ANGELOZZI, Laetitia ELLEBOUDT et Corine DEMANY

Monsieur Serge DELAVEUX préside la réunion.

Une présentation PPT reprenant les différents points élaborée par Sognia ANGELOZZI et Laetitia ELLEBOUDT est jointe à ce PV.

Sujets	Commentaires	Décision CA	Date / Échéance
Mot du Président	Avant d'entamer la réunion, Monsieur DELAVEUX demande une minute de silence en l'honneur de l'épouse de Monsieur NAGANT, décédée dans le courant du mois d'octobre.		
1. Approbation PV CA 25/08/15	Aucune remarque reçue concernant le PV du CA du 25/08/2015.	Le PV du CA 25/08/2015 est approuvé.	CA 20/10/15
1. Approbation PV CA 17/09/2015	1) Il faut inscrire au PV la volonté de Monsieur Guy NISSET de mettre fin à son mandat d'administrateur à daté du 17/09/2015. 2) Remarque de Monsieur Stéphane EMMANUELIDIS : "A la lecture du projet de PV du CA qui sera soumis à l'approbation lors de la prochaine réunion, il me semble que certains éléments ne sont pas repris : · <i>Vacance de la direction : le CA a, me semble-t-il, donné délégation spéciale au bureau, selon l'art 14 du ROI, ce que la formule « le président avec l'aide du bureau » ne reflète pas ; sachant qu'il s'agit formellement de la gestion journalière, et aussi de lisibilité du canal de décision pour le personnel, il me semble que nous devons être précis sur les décisions et leur notification, en restant fidèles aux statuts et ROI.</i> · <i>Recrutement : j'ai proposé que le recrutement futur se fasse aux conditions suivantes : réexaminer le profil et les aptitudes requises en regard de l'évaluation effectuée pour Rudy Devillé, et ne procéder au recrutement que si le jury de sélection a une présomption raisonnable que le candidat retenu présente ces aptitudes et ce profil, et qu'il amène donc la plus-value attendue ; il me semblait y avoir accord là-dessus et ce n'est pas mentionné "</i>	Moyennant ces remarques, le PV du CA 17/09/2015 est approuvé.	CA 20/10/15

2. Situation financière de l'EWETA arrêtée au 30/09/2015	Tous les administrateurs ont reçus le comparatif "Budget 2015 - comptes arrêtés au 30/09/2015". Monsieur Eric CHARDON résume cette situation en séance : le total des produits inscrits au budget 2015 est de 419.360 € et le total des charges est de 457.956 €. Nous obtenons donc un mali de 38.596 €. En extrapolation, au 31/12/2015, nous avons un résultat positif de 15.950 €. L'écart entre le budget et l'extrapolation au 31/12/15 en produits est de 55.000 €. Ceci s'explique par l'augmentation de la subvention "Transition-Insertion", de la subvention du FSE wallon, du poste "Elections Sociales" (qui est une opération neutre car nous devons verser cette à la Société AGORIA)- Les postes "FSE Wallon et Elections sociales" n'étaient pas prévus au budget initial. Au niveau des charges, en extrapolation, au 31/12/2015, nous obtenons 458.141 €. Ce résultat est justifié par le coût de la direction (80.000 €) prévu au budget et ce que cela a coûté réellement (52.000 €) + le versement du FSE Wallon de 25.000 €. La trésorerie de l'EWETA est bonne donc, il n'y aura pas d'augmentation de cotisations pour 2015. Monsieur Eric CHARDON demande de s'adresser à Madame Corine DEMANY pour toutes questions supplémentaires.	Aucune remarque n'est formulée.	CA 20/10/15
3. Compte rendu du Bureau du 24/09/2015 : information Enquête de satisfaction (Audit) ETA : décision	Tous les administrateurs ont reçu l'analyse juridique à ce sujet. Monsieur Rudy DEVILLE avait fait envoyer un courrier à toutes les ETA concernant une étude de satisfaction. Cette étude n'est plus d'une grande pertinence à ce jour. Mais il y a eu un engagement moral et écrit (via courriel) avec Propages, l'agence conseil Propages a sous-traité le travail à une société d'étude, Sonecom et une partie du travail a été réalisé par cette dernière. Travail dont Propages avait déjà payé pour moitié (l'avance déjà payée par Propages serait d'environ 4.000 €). Aucun contrat n'a été signé. Monsieur Serge DELAVEUX demande aux administrateurs présents de faire un choix entre refuser de payer, négocier un prix ou continuer l'étude ?	A l'unanimité des membres présents, la décision est d'arrêter l'étude et de négocier avec Propages sur la somme déjà engagée par celle-ci.	CA 20/10/15
Négociations sur le matériel à restituer suite au licenciement de Monsieur Rudy Devillé : décision	Suite au licenciement de Monsieur Rudy Devillé, le 18/09/2015, décidé par le CA du 17/09/2015, le secrétariat de l'EWETA lui a adressé un courrier le 24/09/2015 dans lequel il lui était demandé de restituer le matériel appartenant à la Fédération, à savoir : le véhicule, les clés du bâtiment, la carte bancaire, les trois cartes carburant (1 Shell et 2 Total), le PC et accessoires ainsi que le gsm. Nous avons reçu une lettre de négociation de la FGTB le 12/10/2015 demandant que Monsieur DEVILLE puisse restituer le véhicule le 15/12/2015 avec utilisation de la carte carburant (il en a conservé une sur les trois) d'un maximum de 150 € par mois ; pour le PC : restitution le 30/11/2015 ; pour le GSM, conservation du numéro et rachat de celui-ci à 120 €.	Les membres du CA demandent d'appliquer strictement les décisions du CA du 17/09/2015 pour la restitution du matériel : Etant donné que l'entiereté du matériel n'a pas encore été restitué, il est demandé au secrétariat, dans un premier temps, de bloquer et supprimer le n° de GSM, et de bloquer la carte carburant. Dans un deuxième temps, une lettre de mise en demeure lui demandant de restituer tout le matériel le mardi 27/10/2015 à 9h00 à l'EWETA. Ce recommandé lui est adressé ce 20/10/15. Messieurs Patrick GODART et Maxime GOFFINET se proposent de réceptionner ce matériel.	CA 20/10/15
Outplacement de Madame Elisabeth HABIMANA	La fin de contrat de Madame Elisabeth HABIMANA est prévue le 21/10/2015. Elle a fait la demande pour un outplacement.	Cet outplacement lui est accordé. Le choix s'est porté sur la société TRACE au prix moyen de 2.100 € htva pour 3 modules (à payer par modules) - Séances collectives et individuelles.	CA 20/10/15

4. Nouvelle direction EWETA : procédure à définir	Point d'attention de la mesure APE au sein de notre fédération suite aux modifications législatives en cours. Rappel des échéances de remplacement des 2 emplois APE : 6 mois à compter du 01/10/2015 pour le premier et du 01/11/2015 pour le second. Au-delà, perte des 18 points.	Le Bureau fera des propositions aux membres du CA concernant le personnel de l'EWETA afin que cela puisse être décidé au CA du 08/12/2015.	CA 08/12/15
5. Remplacement des mandats : CP 327, SCP 327.03, FSEETA, FSPEETA et SAWB	Des bulletins de vote sont distribués aux membres présents. Un administrateur questionne le CA sur la concurrence entre un membre du secrétariat de l'EWETA et un(e) administrateur/trice. Faut-il prévoir un nombre de mandats réservé aux membres du secrétariat de l'EWETA ?	Résultats du vote : Monsieur Daniel DRION est élu dans les instances suivantes : CP 327, FSEETA et FSPEETA - Madame Laetitia ELLEBOUDT est élue dans la SCP 327.03 et Madame Sognia ANGELOZZI est élue pour SAWB.	CA 20/10/15
6. Transfert des compétences : Economies budgétaires 2016/OIP/Avenir du secteur : point de la situation	<u>Economies secteur</u> : 2.500.000 max d'économie sur le budget investissement pour 2016. Le solde (592.000 €) sera utilisé pour le subside forfaitaire à l'investissement avec élargissement à l'entretien des investissements. <u>OIP</u> : Notre fédération devrait avoir sa place au sein du futur OIP pour représenter les ETA et obtenir ainsi 1 mandat parmi les 5 mandats de la Branche Handicap réservés aux fédérations, institutions ou services pour personnes handicapées. L'EWETA a rencontré le 13/10/2015 les représentants des Fédérations Uffiprah et Fissaaj sur cette question des mandats. la question se pose aussi pour Les centres de formation professionnelle. Il est encore prématuré pour connaître la composition de cette branche Handicap. <u>Avenir du secteur</u> : Le GT Emploi Formation au niveau de l'AWIPH rendra ses conclusions prochainement. M. Emmanuelidis nous informe qu'elles seront proches des conclusions de la note "Transfert des compétences" de l'EWETA d'octobre 2014 (Cf. document en pièce jointe). Notre secteur doit voir plus loin que le seul champ de l'action sociale tout en restant fortement lié au secteur de l'handicap.	<u>Economies secteur</u> : Le projet d'arrêté est en cours, il sera soumis au Comité de gestion de l'AWIPH du 29/10/15. <u>OIP</u> : L'EWETA adressera un courrier d'intention au Ministre Prévot pour représenter le secteur. <u>Avenir du secteur</u> : Un nouveau groupe de travail "Transfert de compétences" de l'EWETA sera convoqué en novembre 2015 pour se pencher sur les conclusions du GT Emploi Formation de l'AWIPH.	
7. Négociations sectorielles : Analyse du cahier de revendications syndicales : mandat et proposition d'une réflexion sur l'utilisation des fonds du FSEW (l'analyse vous sera communiquée)	Le cahier de revendications est commenté et analysé point par point. Le mandat donné par le CA est repris dans le document joint (PPT).	Convocation d'un CA le 17/11/2015 de 14h00 à 16h30 dans les locaux de l'EWETA à Couillet. Le prochain CA se penchera sur d'autres revendications patronales (voir PPT).	
	L'augmentation du pouvoir d'achat, tout en respectant la norme salariale 2016 (enveloppe de 0,3% net et 0,5% brut), devrait être consacrée en priorité à la prime de fin d'année qui est subsidiée en moyenne à 50% par l'AWIPH. L'instauration des chèques repas sectoriels n'est pas acceptée par le CA et est néanmoins impossible sur base du respect de la norme salariale.	Le Conseil d'administration conditionne l'avancement des négociations sectorielles à une acceptation par le banc syndical d'une opération neutre de financement via le FSEETA étant donné le refus précédent du banc syndical d'une même opération pour le dossier Investissement 2016 pour les ETA.	
	Une étude consacrée aux assurances hospitalisation est acceptée par le CA. Les mutualités y seront intégrées. L'octroi d'une assurance hospitalisation doit également respecter la norme salariale imposée par le gouvernement.		
	Le secrétariat de l'EWETA informera les administrateurs/trices du coût patronal engendré par l'utilisation des deux enveloppes qui conditionnent les augmentations de la masse salariale moyenne sectorielle.		

8. Dispositif de maintien (DM) : résultats de la consultation sur la réduction du forfait trimestriel : décision	22 ETA ont répondu à la consultation dont 19 sont favorables à la proposition de réduire de moitié le forfait trimestriel octroyé aux travailleurs déclarés en DM tout en réservant la priorité des nouvelles places aux ETA qui verront leur subvention trimestrielle diminuer. La crainte de certains administrateurs est qu'on n'atteigne pas le quota de 320 places (au lieu des 160 actuellement). Dans ce cas, l'AWIPH ferait des économies par rapport au budget prévu. Vu que ce point DM est repris également dans le cahier de revendications syndicales, nous les tiendrons informé de notre réflexion dans l'attente d'avoir plus d'éclaircissements.	Le CA décide d'attendre d'avoir une idée plus précise du nombre de demandes en 2016. L'AWIPH est occupée à clôturer les besoins de quotas pour 2016. Ce point sera rediscuté lors d'un prochain CA EWETA fixé exceptionnellement au mardi 17/11/2015 à 14h00 pour refaire le point sur les négociations sectorielles.	
9. Divers Contrat d'entreprise : enquête qualitative AWIPH et banc syndical	On apprend qu'un colloque sur le dumping social s'est tenu par le FGTB le 15 octobre dernier. Les propos tenus lors de ce colloque sont très critiques vis-à-vis de notre secteur et des contrats d'entreprise. On y assimile les ETA à des acteurs du dumping social. Le Conseil d'administration débat sur les contrats d'entreprise pour en conclure qu'il y a des questions de forme mais aussi de fonds à se poser dans ce dossier : 4 problématiques sont pointées : - le respect de la réglementation par chacune des ETA (réglementation de l'AWIPH et sectorielle) - la référence barémique à notre commission paritaire quelque soit le secteur d'activité - le peu d'engouement des entreprises "classiques" faisant appel aux ETA, à engager elles mêmes des travailleurs handicapés - les limites juridiques régissant les contrats d'entreprise et la mise à disposition.	Le CA propose d'avoir un débat de fonds sur le dispositif des contrats d'entreprise et dans un premier temps, d'organiser ce débat au sein d'une commission de travail Une note, préparée par le secrétariat de l'EWETA, servira de point de départ à la réflexion. Se portent candidats en séance pour participer à ce groupe de travail : Jean Marc Dieu, Stéphane Emmanuelidis, Nadine Moreau, Eric Chardon, Bénédicte Vanwijnsberghe, Anne Falier et Emmanuel Gailly.	
Prison et démarche avec les 2 autres fédérations d'ETA : point de la situation	Faute de temps, ce point n'est pas abordé.	Il sera reporté à une prochaine réunion du CA.	

Prochain CA (extraordinaire) le 17 novembre 2015 à 14h00 dans les locaux de l'EWETA

Fait à Couillet, le 23/10/2015
Le Président,
Serge DELAVEUX.